



Succession de mon droit à succession

Par **marnas**, le **03/06/2016** à **06:58**

Droit de succession

Etant bénéficiaire d'une succession qui n'est pas encore cloturée, dans l'hypothèse où je décède avant le règlement de celle-ci et n'ayant pas d'héritiers, mon épouse pourra-t-elle bénéficier de celle-ci ?

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **03/06/2016** à **10:26**

bonjour,

il existe un ordre des héritiers, quand un décède, c'est l'héritier suivant qui vient à la succession.

comme vous n'indiquez pas de qui vous héritez, difficile de répondre.

mais si c'est un membre de votre famille, votre décès fait disparaître le mariage et votre veuve n'a pas vocation à hériter de votre famille.

salutations

Par **marnas**, le **03/06/2016** à **10:33**

Merci de votre réponse. De fait il s'agit de la succession de mon père

Par **youris**, le **03/06/2016** à **11:04**

votre part ira aux autres héritiers de votre père.